

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

DECISION N° 10/20 /D/MINESEC/SG/DRH du 21 JAN 2020
**PORTANT AFFECTATION DES LAURÉATS DES 7^{ième} et 9^{ième} PROMOTIONS DE L'ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (ENSET) DE L'UNIVERSITE DE BAMENDA A BAMBLI DANS
LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice Budgétaire 2020 ;

Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques;

Vu le décret N°2000/693/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime des déplacements des agents publics civils et les modalités de prise en charge et frais y afférents ;

Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la lettre N°B9/a-14/SG/PM du 26 avril 2010 portant dépassement d'âge d'intégration de certains anciens normaliens ;

Vu le communiqué N °19-00573/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 29 Novembre 2019 portant admission des candidats au Diplôme de Professeur d'Enseignement Technique de Premier Grade (DIPET I) de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Bamenda à Bambili, au titre de l'année académique 2018/2019 ;

Vu le communiqué N °19-00572/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 29 Novembre 2019 portant admission des candidats au Diplôme de Professeur d'Enseignement Technique de Second Grade (DIPET II) de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Bamenda à Bambili, au titre de l'année académique 2018/2019 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : Les lauréats des 7 ième et 9ième promotions de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Bamenda à Bambili dont les noms suivent sont, à compter du 20 Novembre 2019, affectés dans les établissements scolaires ainsi qu'il suit :

CENTRE

GUIDANCE AND COUNSELLING

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
1	NGNOKAM SIDZE KALDAISE	ECI	DIPCO	CENTRE	LYCEE DE NKOMOTOU

FUNDAMENTAL COMPUTER SCIENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
2	SUH CLAUVIS ASONGWE	ECI	DIPET I	CENTRE	LYCEE TECHNIQUE BILINGUE DE NKOLBISSON

LITTORAL

ACCOUNTANCY

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
1	NTAMACK MADELEINE SOLANGE	ECI	DIPET I	LITTORAL	LYCEE TECHNIQUE DE NDOM

MANAGEMENT

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
2	NGAN ELSIE MUYA	ECI	DIPET II	LITTORAL	LYCEE TECHNIQUE BILINGUE D'AKWA

SCIENCE OF EDUCATION

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
3	ANAMOH SHELLA	ECI	DIPEN II	LITTORAL	ENIEG BILINGUE D'EDEA



NORD-OUEST

MANAGEMENT

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMETS SCOLAIRES
1	NGEH NDOWI NELSON	ECI	DIPET II	NORD-OUEST	GTHS BAMENDANKWE
2	DEMANO VIDOU CARLOS	ECI	DIPET II	NORD-OUEST	GTHS NKWEN

SUD-OUEST

ACCOUNTANCY

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLÔME	REGION	ETABLISSEMETS SCOLAIRES
1	MENGOT CHOMOH	ECI	DIPET I	SUD-OUEST	GTHS TIKO

Article 2 : Les frais de déplacement des intéressés et leurs familles (1ère épouse et enfants légitimes mineurs) seront pris en charge par le budget du Ministère des Enseignements Secondaires.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée puis, publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 21 JAN 2020

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



AMPLIATIONS :

- MINESEC/CAB
- SESEN
- SG/IGS/IGE
- DRH/DESG/DESTP/DEN/DOVAS
- DRFM
- DRES/DDES CONCERNEES
- SDACL